



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept mars à 20h00,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christian LABOURET, Premier Adjoint au Maire.

**Etaient présents** : Christian LABOURET, Frédéric BUTTET, Michelle CORRE, Nathalie MENUT, Aurélie BESANÇON, Vanessa BASSEUIL, Anne-Marie SAINT-MARTIN, Romain JONON, Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER, Christophe VERMOREL, Bernard GUITTAT, Christian STALPORT.

**Etaient excusés** : Jean-Luc CHANUT, ayant donné pouvoir à Christian LABOURET  
Stéphane PEGON, ayant donné pouvoir à Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER  
Alexandre LACROIX, ayant donné pouvoir à Frédéric BUTTET

**Secrétaire de séance** : Aurélie BESANÇON.

**Secrétaire de Mairie** : Ingrid BONNETAIN

## **Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2019.**

Le Premier Adjoint demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.  
**En l'absence de remarques, il déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité.**

## **Point 2 : Avenant à la convention d'assistance technique départementale pour l'assainissement collectif.**

Le Premier Adjoint explique que la commune bénéficie de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement collectif, formalisée par une convention d'assistance technique. L'Assemblée Départementale du 20/12/2018 a décidé de prolonger la durée de cette convention jusqu'au 31/12/2020.

Si le conseil municipal accepte de prolonger la durée de cette convention, il doit autoriser le maire à signer l'avenant proposé. Avec ce projet d'avenant figure l'annexe 1 actualisée indiquant le montant de la participation financière pour 2019, soit 248€.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :**

- **De prolonger la durée de cette convention d'assistance technique jusqu'au 31/12/2020.**

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant proposé et à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

### **Point 3 : Transfert des compétences eaux et assainissement à la Communauté de Communes.**

La loi NOTRe prévoit le transfert de ces deux compétences, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, aux communautés de communes, sauf délibérations contraires de 25 % des communes représentant 20 % de la population, auquel cas le transfert serait reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La majorité des communes de la CCLCCB est défavorable à ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le conseil doit se prononcer sur un report éventuel.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de se prononcer contre le transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées à la CCLCCB au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

### **Point 4 : Montant des allocations compensatrices de la Communauté de Communes en 2019.**

Le Premier Adjoint explique que, suite aux transferts de compétences, les allocations compensatrices 2019 seraient calculées ainsi :

<b>Montant 2018</b>	96 139,71
Transfert SDIS	-16 943,00
Enfance jeunesse (subvention à La Marmite) Moyenne 2017 et 2018	-4 338,92
Transfert voirie Investissement (Moyenne sur 9 années, 2010 à 2018)	-10 241,51
Transfert voirie fonctionnement (Tarif 0,12€/m <sup>2</sup> forfaitaire)	-7 100,82
<b>Allocations Compensatrices 2019</b>	<b>57 515,46</b>

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le montant qui est proposé, soit 57 515.46€.

**Résultats du vote : 5 pour – 0 contre – 10 abstentions**

### **Point 5 : Convention avec la Communauté de Communes pour les travaux d'entretien de la voirie.**

Dans le cadre du transfert d'une partie de la voirie, l'entretien resterait effectué par les communes, qui seraient remboursées par la Communauté de Communes, sur la base d'un forfait de 0,12 €/M<sup>2</sup> révisable chaque année selon l'indice des prix des travaux publics et de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Une convention est proposée à cette fin et doit être approuvée par le conseil municipal.

La prestation de service concerne l'entretien de la voirie communautaire, à savoir :

- Le fauchage, broyage, débroussaillage et nettoyage des bas-côtés, talus et dépendances afin de maintenir les conditions de sécurité nécessaires à la circulation,
- Le nettoyage des fossés, le passage de la rigoleuse et la création de saignées,
- La réparation des nids de poule,
- Le nettoyage des aqueducs, regards ou autres matériels nécessaires à la bonne évacuation des eaux pluviales,

- L'achat de fournitures nécessaires à la réalisation des prestations ci-dessus.

Les missions ne faisant pas partie de la prestation d'entretien sont :

- Le nettoyage relevant du pouvoir de police générale du Maire (article L2212- du CGCT) : déneigement, balayage, enlèvement des feuilles.
- D'une manière générale, tous les travaux dits d'investissement prévus dans le marché de travaux de voirie communautaire.

Le paiement de la prestation sera de 7 100.82€ pour 2019, se fera en 3 fois (mars, juin et novembre) et sera réévalué chaque année.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention à 12 voix pour et 3 abstentions.**

Une commission mixte de 2 membres désignés par la communauté de communes et de 2 membres désignés par la commune se réunira, au moins 2 fois par an, pour faire le point sur la gestion du service.

**Les 2 membres pour la commune de Saint-Maurice seront : Frédéric BUTTET et Michelle CORRE.**

### **Point 6 : Suppression du poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>.**

Suite à la réussite au concours de rédacteur principal et à la titularisation de la secrétaire de Mairie dans ce grade au 1er mars 2019, il y a lieu de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal à 35/35<sup>ème</sup>.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer le poste d'adjoint administratif principal à 35/35<sup>ème</sup>.**

### **Point 7 : Création d'un emploi d'adjoint administratif à 18/35<sup>ème</sup>.**

Le Premier Adjoint explique que depuis plusieurs années la commune bénéficiait de contrats aidés à 20/35<sup>ème</sup> au secrétariat de mairie pour seconder la secrétaire titulaire.

Le dernier en date est arrivé à échéance le 11 février dernier. Il a été décidé de ne pas garder la personne qui était sur ce poste.

Christine ROSELIA, qui a effectué un stage de septembre à décembre au secrétariat de mairie dans le cadre de la formation des secrétaires de mairie remplaçantes en partenariat avec le Centre de Gestion de Saône-et-Loire, a donné entière satisfaction et serait disponible à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain mais celle-ci ne peut bénéficier d'un contrat aidé.

Il est demandé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif à 18/35<sup>ème</sup> au secrétariat de mairie pour seconder la secrétaire titulaire.

Il est demandé pourquoi ne pas plutôt rechercher quelqu'un qui peut bénéficier d'un contrat aidé pour soulager les finances de la commune.

Michelle CORRE répond que les personnes qui ont droit à ce genre de contrat ne sont pas forcément des personnes qui ont des connaissances et des compétences pour intégrer un secrétariat de mairie. Elle précise également que la secrétaire de mairie a obtenu le concours de rédacteur principal et que cette dernière a le projet d'intégrer une collectivité plus grande pour mettre à profit ce concours. Créer un poste avec une personne formée permettrait de préparer l'avenir pour palier l'éventuel départ de la secrétaire titulaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et 2 abstentions de créer un poste d'adjoint administratif à 18/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.**

## **Point 8 : Informations sur le programme d'assainissement collectif.**

Le Premier Adjoint fait un point rapide sur le dossier assainissement collectif :

- Le dossier Loi sur l'Eau avait été envoyé au service Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire le 03/09/2018.
- Le 07/12/2018, la commune recevait un courrier de ce service pour l'informer que le dossier était bloqué en attente de pièces complémentaires. Ces pièces ont été envoyées.
- Le 13/02/2019, les éléments complémentaires apportés ont l'air de donner satisfaction car la commune a reçu un projet d'arrêté préfectoral concernant ce dossier. Le cabinet d'études en charge du dossier a apporté quelques petites remarques le 04/03/2019.
- La commune est en attente de l'arrêté préfectoral définitif pour pouvoir continuer d'avancer sur ce dossier et pour pouvoir lancer l'appel d'offres concernant les travaux.

## **Point 9 : Terrain de tennis.**

Il est rediscuté du terrain de tennis qui est très dégradé (trous, fissures dans le revêtement).

Les travaux de réparation par une entreprise qualifiée dans ce domaine représentent un coût trop important (26500€ TTC).

Il conviendrait de se renseigner pour voir s'il n'existerait pas un produit que les agents pourraient mettre dans ces trous/fissures à un coût raisonnable.

Michelle CORRE propose également de mettre à disposition des personnes présentes au repas des bénévoles de la foire ce dimanche 10 mars une boîte à idées pour savoir si quelqu'un aurait une idée pour soit réparer ce terrain de tennis ou pour l'exploiter pour autre chose.

## **Point 10 : Questions diverses.**

- ✚ La commission communale des impôts directs aura lieu le jeudi 14 mars à 18h00.
- ✚ Il est discuté des problèmes rencontrés par les locataires qui ne reçoivent pas leur quittance de loyers régulièrement. La trésorerie de Chauffailles accuse un retard conséquent.
- ✚ Vanessa BASSEUIL signale que la pancarte située à l'entrée de l'aire de loisirs de Saint-Maurice est cassée. La communauté de communes qui en a la charge sera informée.
- ✚ Il est décidé que, si le temps le permet, les décorations de Noël seront retirées le samedi 09 mars.
- ✚ Il est fait un point sur l'occupation des salles (principalement par La Marmite).
- ✚ Christian STALPORT expose le projet de l'équipe du fleurissement d'installer un blason de la commune avec le nom de Saint-Maurice en rondins vers la place des Anciens Combattants. Le conseil municipal trouve que c'est une très bonne idée.
- ✚ Frédéric BUTTET signale que sera installée une pompe sur la cuve de récupération d'eau du fleurissement pour l'arrosage.
- ✚ Vanessa BASSEUIL a rappelé qu'il avait été évoqué la mise en place d'un tarif dégressif pour la garderie et l'instauration d'une participation financière des parents pour le bus scolaire. Il lui est répondu que ce point sera abordé à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- ✚ Vanessa BASSEUIL rappelle que la vente de fleurs des P'tits Loups aura lieu les 23 et 24 mars.

- ✚ Christian LABOURET fait part de l'invitation du Dun Sornin Foot à son repas dansant annuel le 16 mars.
- ✚ L'assemblée générale de la caisse locale du crédit agricole aura lieu le vendredi 8 mars à Saint-Maurice.
- ✚ Le lancement du réseau « Sous Dun les bibliothèques » aura lieu le samedi 09 mars à 14h à Châtenay.
- ✚ L'assemblée générale de l'office de tourisme aura lieu le 18 mars à 20h30 à Chassigny.
- ✚ Jérôme DURAIN Sénateur de Saône-et-Loire organise une réunion à destination des élus le mercredi 20 mars à 19h30 au Creusot.
- ✚ La réunion de restitution du PLUi à destination des élus aura lieu le mardi 26 mars à 19h à l'ECB à Chauffailles.
- ✚ A l'occasion du 75<sup>ème</sup> anniversaire des évènements de Ligny-en-Brionnais du 3 janvier 1944 et de l'attaque du Maquis de Chauffailles à Thel le 3 mai 1944, le comité du Mémorial de Thel et des Stèles du Maquis de Chauffailles et la région organise une exposition itinérante du 4 mars au 14 avril 2019.
- ✚ Le Premier Adjoint informe le conseil municipal que la commission finances aura lieu le samedi 30 mars. Romain JONON et Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER signalent leur indisponibilité et demandent si celle-ci ne peut pas être reportée au 06 avril. Il sera fait le point avec le Maire et le conseil municipal sera informé de la date retenue au plus vite.
- ✚ Bernard GUITTAT signale que le panneau « Bois de moulin » a disparu et que le poteau qui dépasse est dangereux. Ce point sera signalé aux agents communaux.
- ✚ Bernard GUITTAT fait un rapide compte-rendu de la réunion concernant le projet de voie verte.
- ✚ Il est fait remarquer que le commerce VIVAL manque souvent de « fournitures ». Il est demandé qu'en tant que garant de leur emprunt, la Mairie rencontre les exploitants pour en discuter.
- ✚ Il est également évoquée la dangerosité d'un locataire riverain de la Route Départemental N°8 aux Carrières. Il conviendrait que le Maire le rencontre pour en discuter.
  
- ✚ **La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 11 avril 2019 à 20h00.**

**La séance est close à 22h25.**